

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**André Drolet**  
Député de Jean-Lesage

Québec, le 12 juin 2014

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1<sup>er</sup> étage - Bureau 1.30  
Québec (QC) G1A 1A4

Monsieur le Président,

À la suite de la lettre que vous transmettait la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques dont vous faisiez mention hier à l'Assemblée, vous me permettez, Monsieur le Président, étant dans l'impossibilité d'être présent, d'apporter certaines précisions dans un souci de bonne entente et de respect auprès de ma collègue ainsi que des membres de l'Assemblée.

Ainsi, je souhaiterais circonscrire brièvement le contexte dans lequel nous avons eu ces échanges sur le parquet de l'Assemblée le 10 juin en soirée. La députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques présentait le 5 juin dernier une motion sans préavis concernant la poussière de nickel dans Limoilou, motion à laquelle nous souscrivions en proposant d'y intégrer un amendement, lequel fût refusé par la députée, comme il est de leur entière discrétion.

Suite à la présentation de la motion, un article de presse fut rédigé le 5 juin en soirée sur le sujet par le journaliste Jean-François Cliche, du quotidien Le Soleil, dans lequel il citait la députée : « *Et on voulait aussi rappeler au député Drolet dans Jean-Lesage qu'une partie de son mandat est de s'occuper de son monde.* »

.../2

2/...

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que de tels propos, pouvant laisser sous-entendre que je ne m'acquitte pas pleinement de mes responsabilités à titre de député m'ont heurté et blessé. J'ai donc eu par la suite, et j'en conviens, des échanges animés avec la députée de Ste-Marie-Saint-Jacques. Je tiens à lui présenter mes excuses.

Je souhaite que ces précisions puissent clarifier la situation et je vous prie de croire, Monsieur le Président en mon respect pour l'institution ainsi qu'envers l'ensemble de mes collègues de l'Assemblée.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Drolet'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'André' being more prominent than the last name 'Drolet'.

André Drolet  
Député de Jean-Lesage

p.j. Article de presse

Publié le 05 juin 2014 à 21h47 | Mis à jour le 05 juin 2014 à 21h47

## Nickel dans Limoilou: une motion de QS rejetée à l'Assemblée nationale



La députée QS de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Manon Massé.  
Photo archives La Presse



Jean-François Cliche

Le Soleil

(Québec) La députée de Québec solidaire (QS) Manon Massé a déposé jeudi, à l'Assemblée nationale, une motion enjoignant au ministère de l'Environnement de rendre publics des documents sur la poussière de nickel dans Limoilou. La motion a toutefois été rejetée après que QS eut refusé une modification proposée par les libéraux.

Mardi, *Le Soleil* révélait que l'Environnement refuse de dévoiler des données sur la qualité de l'air dans Limoilou depuis mars 2013, qui auraient pu montrer si la source de

pollution au nickel est toujours active. De même, le Ministère retient également un rapport qui devait établir la ou les mines d'où provient le minerai - refus qui remonte au régime péquiste, dans ce cas. Dans les deux cas, l'article 28 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics est invoqué, un article disant que la divulgation d'un document ne doit pas nuire à des procédures judiciaires, entre bien d'autres choses.

«L'objectif était d'interpeller le ministre de l'Environnement David Heurtel», dit Mme Massé. «Et on voulait aussi rappeler au député André Drolet dans Jean-Lesage [qui inclut Limoilou, NDLR] qu'une partie de son mandat est de s'occuper de son monde.»

Chez les libéraux, la porte-parole du ministre Marie-Catherine Leduc maintient qu'«il y a des procédures judiciaires et une enquête, présentement. Quand tout ça sera terminé, on va s'assurer que tout soit rendu public».

Mme Leduc précise également que les libéraux ont proposé d'ajouter à la motion que tout serait publié «au terme des diverses enquêtes pénales en cours et dans le respect des procédures judiciaires», mais que Québec solidaire n'a pas voulu intégrer l'ajout.

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.